

Femmes enceintes internées au sein du système concentrationnaire nazi : persécutions et capacités d'agentivité au quotidien

Entre 1933 et 1937, alors que le système concentrationnaire fut progressivement mis en place, réorganisé et renforcé sous le régime national-socialiste, les femmes demeurèrent cantonnées au système carcéral en raison de leur faible nombre en "détention de sûreté" (*Schutzhaft*). Lorsque l'office SS, l'Inspection des camps de concentration (*Inspektion der Konzentrationslager*, IKL), qui dirigeait le système concentrationnaire décida d'absorber sous son administration la détention féminine en internant les femmes à Lichtenburg (de décembre 1937 à mai 1939) puis à Ravensbrück (à partir de mai 1939), elle fut confrontée à de nouvelles problématiques genrées, parmi lesquelles la grossesse des détenues.

L'IKL tenta d'y remédier en interdisant strictement tout internement en camp de femmes enceintes, en promulguant plusieurs décrets (en août 1941, février 1942 et mai 1943) priant les autorités de police de suspendre la déportation des femmes arrêtées jusqu'à l'accouchement. En pratique, soit par manque de fiabilité des méthodes de détection des grossesses, soit par manque d'observance des décrets par les organes de police – ou un mélange des deux –, le nombre de détenues enceintes à Ravensbrück suivit l'augmentation générale de la population internée.

Il n'était pas rare que les femmes elles-mêmes n'aient pas connaissance de leur état, n'ayant encore jamais eu d'enfant et étant arrachées de leur entourage familial et amical qui aurait pu pallier leur ignorance en matière de sexualité. Ce fut le cas de Maria H., déportée de Belgique, qui ignorait tout des symptômes habituels d'une grossesse et dut en être informée par ses compagnes de détention :

« J'ai donc continué à travailler. Et un jour, ce ne fut plus possible. Mes amies, qui avaient compris, m'ont dit : "Maria, tu es enceinte". J'ai répondu : "Non, ce n'est pas possible, ça ne tient pas." Oui, j'étais jeune. Nous n'étions pas aussi futées que les jeunes d'aujourd'hui. "Ce n'est pas possible, il ne faut pas." Je ne voulais pas l'accepter. » (Maria H., 1994)

Il faut dire que ces symptômes habituels – aménorrhée, nausées, prise de poids, etc. – étaient complètement faussés par les conditions de détention : l'extrême majorité des

femmes n'étaient plus réglées à cause de la dénutrition brutale ; quant aux nausées et aux changements corporels, comment les attribuer à une grossesse quand toutes les femmes étaient affectées physiquement par la vie en camp de concentration.

Confrontée à cette augmentation progressive du nombre de détenues enceintes, l'administration de Ravensbrück mena une triple politique, déterminée par le statut racial et social des femmes concernées. Celles dont il était considéré qu'elles et le père de l'enfant à naître faisaient partie de la « *Volksgemeinschaft* » – c'est-à-dire cette « communauté du peuple-race » (Andrieu, 2021) allemande et 'aryenne' – pouvaient dans de rares cas être relâchées. Toutes les autres étaient avortées de force, et particulièrement les femmes juives et celles qui avaient enfreint les lois interdisant les rapports entre Allemandes et étrangers, particulièrement d'Europe de l'Est. Ces avortements furent pratiqués jusqu'aux dernières semaines de la grossesse ; parfois viable, le nouveau-né était alors assassiné. Dans quelques cas, et jusque début 1942 seulement, des détenues au terme de leur grossesse étaient escortées jusqu'à un hôpital proche de Ravensbrück, dans la commune de Templin (Wickert, 2017). Elles y accouchaient avant d'être renvoyées au camp, tandis que leur nourrisson leur était arraché et selon son statut racial, abandonné dans un orphelinat pour enfants étrangers, ou confié au Secours populaire national-socialiste pour adoption.

La situation évolua radicalement en 1942 avec l'extension progressive du système concentrationnaire féminin, cantonnée jusqu'alors au seul camp de Ravensbrück : le camp du Stutthof, qui comportait déjà une section féminine, fut intégré à l'IKL en janvier 1942 ; une partie du camp d'Auschwitz I fut vidée pour y accueillir les femmes en mars 1942, le temps d'achever la construction à Auschwitz-Birkenau du secteur BIa qui servirait de *Frauenkonzentrationslager* (camp de concentration pour femmes) à partir du mois d'août. Au même moment ouvrit le camp pour femmes à Majdanek-Lublin. L'extension du système concentrationnaire provoqua la ségrégation spatiale de la population détenue, après un décret d'Heinrich Himmler d'octobre 1942 visant à expurger les territoires du *Reich* de la population juive qui y vivait encore ou qui y était détenue : tous les Juifs internés, femmes et hommes, devaient être transférés à Auschwitz-Birkenau et à Majdanek.

A cette époque, toute femme juive qui, à la descente du train à Auschwitz-Birkenau, montrait des signes visibles de grossesse, était sélectionnée pour être gazée. Toute femme enceinte, quelle qu'elle soit, dont l'état gravidique était découvert pendant sa détention au camp subissait une injection létale de phénol ou était assassinée dans les chambres à gaz (Kubica, 2010). Une rescapée juive, Anna S., arrivée enceinte à Birkenau en août 1944, dissimula son état jusqu'à l'accouchement :

« D'abord, on m'a rasé les cheveux avec une tondeuse à zéro. Puis les poils pubiens. J'ai dit à la femme : "Tu dois faire attention, je vais avoir un bébé". "Oublie ça ! N'en parle sous aucun prétexte. Et même si on te le demande vingt fois, dis que tu es gonflée à cause de la soupe !" J'ai retenu ce que cette Polonaise m'a dit. Ils venaient sans cesse nous demander : "Qui est enceinte ?" Des femmes se manifestaient. Elles recevaient un bol de lait ou une cuillère de soupe en plus. Malgré tout, je me suis dit que je ne me manifesterai pas. Elle n'avait sûrement pas dit cela à la légère. Quand plus personne ne s'est manifesté, elles ont été emmenées, elles sont toutes allées à la chambre à gaz. » (Anna S., 1987)

Lorsqu'elle accoucha, son enfant lui fut enlevé immédiatement et jeté vivant dans le poêle du bloc par le Dr Josef Mengele. Malgré certaines périodes où les accouchements de femmes juives furent autorisés, les enfants étaient généralement tués dès la naissance. Les femmes considérées comme non-juives par l'administration concentrationnaire purent à partir de la fin de l'année 1943 accoucher et garder leur enfant auprès d'elle (Kubica, 2010). Le même phénomène se produisit à Ravensbrück où les néonaticides prirent fin dans les dernières semaines de l'année 1943. Quel que soit le lieu de détention cependant, les conditions de vie étaient telles que les enfants survivaient rarement à la faim et aux maladies plus de quelques semaines.

L'augmentation brutale de la population concentrationnaire féminine à l'été 1944 provoqua une réorganisation du traitement des détenues enceintes, notamment à Ravensbrück où furent mises en place une salle de travail et une nurserie en août et septembre 1944. Un registre des naissances conservé par une rescapée tchèque en répertorie alors 521 (MGR-StBG, KL 27). En même temps, la nébuleuse des camps satellites, annexes des camps de concentration où étaient envoyés femmes et hommes détenus pour travailler dans les usines d'armement, s'agrandit considérablement, passant de 165 satellites en mars 1944 à près de 500 en janvier 1945 (Hördler, 2015). Dans ce contexte fut repensée « l'aptitude au travail » (*Arbeitsfähigkeit*) : lorsqu'une détenue était jugée « inapte au travail » (*arbeitsunfähig*) pour des raisons de santé, elle était renvoyée dans un des grands camps de concentration pouvant accueillir les femmes ; selon son statut racial, à Auschwitz-Birkenau, à Ravensbrück ou, à partir de janvier 1945, à Bergen-Belsen. La grossesse devint alors un critère de renvoi : alors qu'elles avaient été dispersées dans la myriade des camps satellites pour y travailler, les femmes enceintes furent renvoyées en raison de leur grossesse dans des camps bien précis pour y accoucher et être, théoriquement, renvoyées ensuite travailler.

Dans les faits, toute la population concentrationnaire trop affaiblie pour travailler fut progressivement rassemblée vers Bergen-Belsen. Après de longs trajets en train, les détenues

enceintes et les jeunes mères avec leurs nourrissons terminèrent leur trajectoire concentrationnaire dans ce camp ravagé par le typhus. Une rescapée française, qui avait été déportée à Ravensbrück en juin 1944, fut transférée à Bergen-Belsen en mars 1945 dans un des trois grands convois de femmes enceintes et de jeunes enfants :

« Les mères descendent avec leurs bébés dans les bras, ces petits sont morts de froid, de faim, de maladie, leurs petits membres raidis, leurs ventres gonflés comme des baudruches font mal à voir, leur peau, qui à cet âge devrait être si douce et si rose, est plissées, ridée comme celle des vieillards. Les pauvres femmes, l'air hagard, semblent privées de raison. Le regard fou, elles crient leur désespoir et couvrent leurs petits cadavres de baisers, les derniers ! Elles les serrent convulsivement contre elles voulant croire encore que la chaleur de leur corps redonnera un peu de vie à ces petits. Cela frise la folie, l'impensable, et pourtant, c'est affreusement vrai. » (Brun, 1979).

Rares furent les enfants qui, nés en détention dans le système concentrationnaire, virent la libération et y survécurent. Les chiffres demeurent difficiles à reconstituer tant les destructions documentaires, l'éclatement géographique et les disparités linguistiques rendent impossible l'exhaustivité de la recherche. Mais l'étude de la population enceinte en camps de concentration n'a pas pour objectif d'établir le nombre de grossesses parmi les femmes détenues, mais d'interroger la place de cette question reproductive, tant au niveau de l'organisation et de l'administration SS, qu'au niveau de l'« expérience concentrationnaire » (Pollak, 1990) des prisonnières enceintes.